

SESSION FORMATION  
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES  
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉF: 9301-11

## Dossier loi sur l'eau des projets d'infrastructures linéaires

### > EN BREF

Les dossiers loi sur l'eau se généralisent pour tout aménagement ayant un impact sur la ressource en eau et le milieu aquatique. Ce dossier pour être conforme à la réglementation et autoriser le démarrage des travaux doit respecter une procédure complexe et un contenu précis.

### THÉMATIQUES

Le contexte réglementaire et la procédure. Le contenu du dossier loi sur l'eau. Les ouvrages et la phase travaux. Une étude de cas portant sur un projet de déviation routière dont les contraintes techniques et environnementales évolueront en fonction des phases d'avancement du projet.

### > CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Responsables des services techniques des collectivités territoriales, de l'Etat, des sociétés d'autoroutes et gestionnaires d'infrastructures ferroviaires chargés de la conception générale d'infrastructures et/ou de leur volet "eau", Prestataires des bureaux d'études privés et publics.

### > PRÉ-REQUIS

Merci de vous reporter au paragraphe présentant le profil des participants.

### OBJECTIFS

**CONNAITRE** la procédure loi sur l'eau et ses risques pour un projet d'infrastructures.

**PRÉCISER** le contenu du dossier et son positionnement dans la chronologie du projet.

**APPRECIER** la qualité des études à mener pour un dossier loi sur l'eau et leur cahier des charges.

### > INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 27 au 29 novembre 2019 - Durée : 3 jours (21 heures)  
Tarif : 2 170,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)  
Lieu : France Paris

### > COORDINATION

Didier RENAULT, Chef du service eau, forêt et environnement, DDT DU LOT  
Stéphane PRADON, Directeur adjoint, EGIS ENVIRONNEMENT

### PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

#### MERCREDI 27 NOVEMBRE

9h00  
Introduction et présentation de la session

#### Le contexte réglementaire et la procédure

9h30  
Didier RENAULT  
Les textes réglementaires et les éléments patrimoniaux à prendre en compte dans un dossier loi sur l'eau. La présentation des décrets de procédure et des principales étapes à mener pour conduire l'instruction du dossier.  
Le contenu du dossier loi sur l'eau.

Présentation de l'étude de cas :  
Le cas est un projet de déviation routière, les aspects techniques et les contraintes environnementales du projet évolueront en fonction des phases d'avancement du projet.

14h00  
Didier RENAULT  
Stéphane PRADON  
Etape 1 de l'étude de cas : les modalités d'application des rubriques de la nomenclature  
Incidences des caractéristiques du projet sur l'application des rubriques de la nomenclature.  
Type de procédure à suivre (autorisation ou déclaration).

Etape 2 : la phase amont comprenant la démarche, les études et la négociation avec le service instructeur  
Les études spécifiques à mener et la prise en compte des demandes des services instructeurs.

Fin de la journée à 18h00

#### JEUDI 28 NOVEMBRE

Le contenu du dossier loi sur l'eau

08h30  
Stéphane PRADON  
Stratégie du maître d'ouvrage.  
Le relation contractuelle entre le maître d'ouvrage et le bureau d'étude.

#### Etape 3 : analyse critique d'un cahier des charges

11h15  
Véronique de BILLY, Agence Française pour la biodiversité  
Enjeux liés aux milieux aquatiques pour le dossier loi sur l'eau.

14h30  
Didier RENAULT  
Stéphane PRADON  
Etape 4 : l'élaboration du dossier loi sur l'eau  
Découpage des dossiers loi sur l'eau, la composition du dossier loi sur l'eau.

Etape 5 : la phase d'enquête publique  
Les réponses aux questions émises par le public et le commissaire enquêteur. L'avis sur le projet d'arrêté préfectoral.

16h30  
Pierre GRANDIDIER, HTV  
Le contenu technique et méthodologique des études complémentaires (assainissement, hydraulique, hydrogéologie).

Fin de la journée à 18h30

#### VENDREDI 29 NOVEMBRE

Les ouvrages et la phase travaux

9h00  
Thomas GARANCHER, Cabinet Frêche & Associés  
Retours d'expérience de dossiers autoroutiers et ferroviaires.  
Cas problématiques et jurisprudences.  
La démarche du maître d'ouvrage pour sécuriser le dossier loi sur l'eau et les procédures.

11h30  
Jérôme CHEVARIN, APRR  
La politique d'entretien, de surveillance et de suivi conforme aux arrêtés.

14h30  
Didier RENAULT  
Stéphane PRADON  
Etape 6 : les phases travaux et exploitation  
Les moyens de surveillance, d'entretien et de suivi. Les mesures et aménagements de la phase travaux, les dossiers de demande d'autorisation à titre temporaire, la prise en compte des travaux préparatoires, la modification de l'arrêté préfectoral pendant la phase travaux et le suivi après la mise en oeuvre.

17h30  
Conclusion et évaluation de la session

Fin de la journée à 17h45